

La cédule accuse une balance de 14,000 verges cubes de roc en sus des 403 verges cubes restant du tracé No. 1 entre Maskinougé et Hochelaga. Mais, comme ces quantités sont problématiques [et en l'absence de renseignements certains], je les ai omises dans l'estimation des deux lignes.

MAÇONNERIE DU PONT DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.

La maçonnerie dans l'estimation pour le pont de la rivière des Prairies, a été calculée d'une manière assez large pour couvrir tous les cas imprévus. Elle était tellement large qu'une vérification subséquente a prouvé que cette quantité n'était pas requise. Dans une de mes vérifications, étrangères aux estimations, une des culées était calculée à 60 pieds de hauteur.

La différence en quantité de maçonnerie, entre les culées au Bout-de-l'Île et celles à la rivière des Prairies, provient du fait, que les premières, au Bout-de-l'Île, ont été calculées sur le plan du contrat, tandis que le pont de la rivière des Prairies a été dessiné avec des culées circulaires comme étant mieux appropriées à la localité.

Une largeur en plus était allouée pour le talus des travaux en pierres-perdus.

TOISÉ DES PILIERS DU PONT DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.

On a basé le coût de la construction du Pont de la Rivière-des-Prairies sur un toisé de 9 pieds au sommet; ce sont les mêmes calculs que ceux qui ont été faits pour le Pont du St Maurice, qui a presque la même hauteur et les mêmes proportions entre les arches. [Voir le plan]. Les piliers du Bout-de-l'Île ont été basés sur un calcul de sept pieds au sommet; largeur adoptée d'un bout à l'autre de la ligne pour semblables arches. Ici encore, M. Peterson discute sur le brouillon de mes notes, qui sont, comme il est dit plus haut, étrangères aux quantités finales des estimations.

La quantité de maçonnerie requise pour les piliers à treillis métalliques, à la rivière des Prairies, au lieu d'être, 2,600 verges, comme le dit à tort M. Peterson, est réellement de 300 verges et de pas plus; ce que démontre le plan de M. Fleming; le coût, comme je l'ai déjà dit, en est couvert par le prix, au pied linéaire du pont en treillis métallique porté dans l'estimation.

J'ai soumis la question de la hauteur exacte entre le niveau des eaux hautes et les œuvres les plus basses des ponts, au chef du département des Travaux Publics, à Ottawa, lequel a décidé que, si on se dispense du pont-levis, la hauteur exacte du pont de Ste. Anne sur l'Ottawa, à l'ouest de Montréal, sur le chemin de fer du Grand-Tronc, déterminera la hauteur de tous les ponts. Cette hauteur est de 36 pieds au-dessus du plus haut niveau des eaux.

Je suis fortement d'avis, que, si la ligne No. 1 avait été adoptée, il eut fallu